

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 FÉVRIER 2026 à 20h30

Date de convocation : le 30 janvier 2026

Publication des délibérations : le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

## Étaient présents :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique.

## Procurations :

Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier.

## Étaient excusés :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, M. BROCHET Didier, Mme CLATOT Marie, Mme DEBRAY Chantal, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle, M. LEFEBVRE Dominique, Mme PRIEUR Céline.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DOUVILLE Olivier.

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2025.
- 2 - Vote du CFU 2025 - Budget principal.
- 3 - Vote du CFU 2025 - Budget espace commercial.
- 4 - Vote du CFU 2025 - Budget voirie.
- 5 - Vote du CFU 2025 - Budget ferme de Brunville.
- 6 - Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 - Budget principal.
- 7 - Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 - Budget espace commercial.
- 8 - Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 - Budget voirie.
- 9 - Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 - Budget ferme de Brunville.
- 10 - Vote des subventions 2026.
- 11 - CDG 76 - Contrat groupe « mutuelle santé » - Modification de la participation communale.
- 12 - Vote du budget primitif 2026 - Budget principal.
- 13 - Vote du budget primitif 2026 - Budget espace commercial.
- 14 - Vote du budget primitif 2026 - Budget voirie.
- 15 - Vote du budget primitif 2026 - Budget ferme de Brunville.
- 16 - Vote des taux.
- 17 - Convention de mutualisation de la défense incendie entre les communes de Croix-Mare, Saint Martin de l'If & Touffreville la Corbeline.
- 18 - GDMA 76 - Location à titre exceptionnel du Foyer Rural de Fréville.
- 19 - Demande de subvention - Cimetière de Betteville - Columbarium.
- 20 - Intégration de la voirie du Lotissement George Sand dans le domaine public.
- 21 - Intégration de la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public.
- 22 - Achat de parcelles - Rue de Croixmare - Fréville.
- 23 - SMEACC - Mise en place de la télérelève sur la commune.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 24 - Règlement périscolaire - Garderie.
- 25 - Demande de subvention - Fondation du Patrimoine - Restauration du calvaire de Fréville.
- 26 - Demande de subvention - Défibrillateur Fréville.
- 27 - Demande de subvention - Eglise de Mont de l'If.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

DELIBERATION N°1

Date : 12 février 2026

***1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2025***

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2025 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

ADOpte le procès-verbal de cette réunion.

Mme Lucie DROUAIRE arrive à 20h40.

DELIBERATION N°2

Date : 12 février 2026

***2 - Vote du CFU 2025 - budget principal***

Annulée.

DELIBERATION N°3

Date : 12 février 2026

***3 - Vote du CFU 2025 - budget espace commercial***

Annulée.

DELIBERATION N°4

Date : 12 février 2026

***4 - Vote du CFU 2025 - budget voirie***

Annulée.

**5 – Vote du CFU 2025 – budget ferme de Brunville**

Annulée.

**6 – Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 – budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND, maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant les éléments ci-après :

- un excédent de fonctionnement de :	186 262,84
- un excédent reporté de :	243 478,43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	429 741,27
- un déficit d'investissement de :	26 952,00
- un déficit des restes à réaliser de :	360 597,63
Soit un besoin de financement de :	387 549,63
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	429 741,27
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	387 549,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	42 191,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	26 952,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**VALIDE** l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

**7 – Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 – budget espace commercial**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND, maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant les éléments ci-après :

- un excédent de fonctionnement de :	9 759,94
- un excédent reporté de :	3 248,09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 008,03
- un déficit d'investissement de :	4 985,52
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	4 985,52
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	13 008,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 985,52
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 022,51
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 985,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

VALIDE l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

DELIBERATION N°8

Date : 12 février 2026

*8 – Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 – budget voirie*

Annulée.

DELIBERATION N°9

Date : 12 février 2026

*9 – Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 – budget ferme de Brunville*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND, maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant les éléments ci-après :

- un excédent de fonctionnement de :	3 231,40
- un excédent reporté de :	6 509,51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 740,91
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	7 800,00
Soit un besoin de financement de :	7 800,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	9 740,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	7 800,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 940,91
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**VALIDE** l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

DELIBERATION N°10

Date : 12 février 2026

**10 - Vote des subventions 2026**

Suite à la commission finance du mercredi 07 janvier 2026, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions pour l'année 2026 comme proposées ci-dessous :

<b>Subventions aux écoles - Coopérative scolaire</b>					
	<b>Rentrée</b>	<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Montant / enfant</b>	<b>Somme perçue</b>	
<b>Fréville</b>	2022	132	30,00 €	3 960,00 €	
	2023	128	31,50 €	4 032,00 €	
	2024	140	32,15 €	4 501,00 €	
<b>↑2%</b>	<b>2025</b>	<b>143</b>	<b>32,80 €</b>	<b>4 690,40 €</b>	09/10/2025
<b>Betteville</b>	2022	70	30,00 €	2 100,00 €	
	2023	70	31,50 €	2 205,00 €	
	2024	53	32,15 €	1 703,95 €	
<b>↑2%</b>	<b>2025</b>	<b>59</b>	<b>32,80 €</b>	<b>1 935,20 €</b>	09/10/2025

Associations	Subventions 2024	Subventions 2025	Proposition subventions 2026
Foyer Rural	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
English Round Table	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Club Aérobic	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Hyméria	560,00 €	560,00 €	0,00 €
CLIC Seine Austreberthe		526,80 €	
UDCI (Union Dynamique de la Croix de l'If)	700,00 €	700,00 €	800,00 €
Club des Aînés	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Pétanque	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Amicale des Pompiers Rives en Seine	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Présence Cauchoise	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €
Resto du Cœur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Anciens Combattants	730,00 €	730,00 €	730,00 €
Croix Rouge Française	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Club de l'amitié	1 040,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €
Mission Locale	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
LNPN	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Ecaux Musical	600,00 €	600,00 €	750,00 €
Boule de Poil		600,00 €	900,00 €
Médico-bus		500,00 €	500,00 €
Mini entreprise collègue	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	<b>14 605,00 €</b>	<b>16 231,80 €</b>	<b>15 695,00 €</b>

Monsieur Sylvain GARAND ne participe pas aux débats ni aux votes des subventions pour le Médico-bus ni pour l'association LNPN.

Madame Valérie PONSAR ne participe pas au débat ni au vote de la subvention pour l'association UDCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

VALIDE les subventions attribuées comme présentées ci-dessus.

DELIBERATION N°11

Date : 12 février 2026

*11 - CDG 76 - contrat groupe « mutuelle santé » - Modification de la participation communale*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 février 2023,

Vu la délibération prise par la commune de Saint Martin de l'If en date du 9 décembre 2022 et portant adhésion à la convention de participation santé du CDG 76 avec un montant de participation communale de 3€ par mois et par agent,

Vu l'évolution de la législation, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le paragraphe concernant la participation financière de l'employeur comme suit :

#### Participation financière de l'employeur

« L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

L'aide financière mensuelle **est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026** sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de **15€ / mois / agent**, dans la limite du montant de la cotisation dû par l'agent.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

#### **DÉCIDE**

- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par monsieur le Maire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2026, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

DELIBERATION N°12

Date : 12 février 2026

**12 - Vote du budget primitif 2026 - budget principal**

**Investissement**

Dépenses : 334 028,55

Recettes : 694 626,18

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 613 338,91

Recettes : 1 613 338,91

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 109 628,35 (dont 775 599,80 de RAR)

Recettes : 1 109 628,35 (dont 415 002,17 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 613 338,91 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 613 338,91 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

VALIDE le budget primitif 2026 - budget principal, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 613 338.91€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 109 628.35€.

**13 - Vote du budget primitif 2026 - budget espace commercial****Investissement**

Dépenses : 18 149,02

Recettes : 18 149,02

**Fonctionnement**

Dépenses : 28 222,51

Recettes : 28 222,51

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 18 149,02 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 18 149,02 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 28 222,51 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 28 222,51 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**VALIDE** le budget primitif 2026 - **budget espace commercial**, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 28 222.51€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 149.02€.

**14 - Vote du budget primitif 2026 - budget voirie**

**Investissement**

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 229 500,00

Recettes : 229 500,00

Pour rappel, total budget :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	:	229 500,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	229 500,00 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**VALIDE** le budget primitif 2026 – budget voirie, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 229 500.00€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 0€.

DELIBERATION N°15

Date : 12 février 2026

***15 - Vote du budget primitif 2026 - budget ferme de Brunville***

**Investissement**

Dépenses : 1 900,00

Recettes : 9 700,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 5 740,91

Recettes : 5 740,91

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	9 700,00	(dont 7 800,00 de RAR)
Recettes :	9 700,00	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	5 740,91	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	5 740,91	(dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

VALIDE le budget primitif 2026 – budget ferme de Brunville, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 740.91€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 700.00€.

DELIBERATION N°16

Date : 12 février 2026

*16 – Vote des taux*

Annulée.

DELIBERATION N°17

Date : 12 février 2026

*17 – Convention de mutualisation de la réserve incendie entre les communes de Croix-Mare, Saint Martin de l'If & Touffreville la Corbeline*

Les communes sont tenues d'assurer la défense extérieure contre l'incendie en s'assurant de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des points d'eau incendie.

Sur le site du Val au Cesne, le long de la RD 5, trois communes ont des logements à protéger : 2 à Touffreville La Corbeline, 4 à St Martin de l'If et 3 à Croix-Mare.

La commune de Croix-Mare se propose d'être le maître d'œuvre de la défense incendie du secteur par l'implantation d'une réserve de 120 m<sup>3</sup> sur la parcelle A 716. Cette implantation a été validée par le SDIS et une convention de servitude entre les propriétaires de la parcelle et la commune de Croix-Mare a été signée devant notaire et publiée aux hypothèques pour sécuriser sa pérennité.

Pour cet investissement, la commune de Croix-Mare a obtenu une subvention auprès du département à hauteur de 30% de l'investissement HT et une demande DETR à hauteur de 40% de l'investissement HT.

Le cout d'installation de la cuve de 120 m<sup>3</sup> et du compteur d'eau diminué du taux des subventions du Département et de la DETR accordées sera partagé, à hauteur du coût d'une cuve de 60 m<sup>3</sup> (volume nécessaire pour assurer la défense incendie des habitations seules, hors auberge), au prorata du nombre de maisons à protéger : 2/9 pour Touffreville la Corbeline, 4/9 pour Saint Martin de L'If et 3/9 pour Croix-Mare. La participation pour chacune des communes sera de 954.66 € / maison.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE** d'adhérer à cette convention et de **CHARGER** Monsieur le Maire à signer tous les documents associés à ce dossier.

DELIBERATION N°18

Date : 12 février 2026

***18 – GDMA 76 – Location à titre exceptionnel du Foyer Rural de Fréville***

Une demande de location exceptionnelle du Foyer rural de Fréville a été émise par le GDMA 76 pour une journée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE** de louer à titre exceptionnel le foyer rural de Fréville pour cette journée pour un montant de 150 €.

DELIBERATION N°19

Date : 12 février 2026

***19 – Demande de subvention - Cimetière de Betteville - Columbarium***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise Burette concernant l'agrandissement du Columbarium au cimetière de Betteville pour un montant de 14 251.20€ TTC.

Afin de réduire le coût de ces travaux pour la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

## **DÉCIDE**

- D'adopter le projet décrit ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés et le charge de tous les démarches administratives et financières relatives à ce projet.

DELIBERATION N°20

Date : 12 février 2026

***20 – Intégration de la voirie du Lotissement George Sand dans le domaine public***  
***Annule et remplace***

Suite à la demande de l'association ASS ASL Fréville Résidence George Sand, Monsieur le Maire propose d'intégrer la voirie (parcelles n°AD 532 d'une superficie de 59a 61ca, n°AD 533 d'une superficie de 24a 67ca, n°AD 540 d'une superficie de 05ca) du lotissement George Sand – Rue des Deux Mares dans le domaine public à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE d'ACCEPTER** cette proposition et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DELIBERATION N°21

Date : 12 février 2026

***21 – Intégration de la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public***  
***Annule et remplace***

Monsieur le Maire propose d'intégrer la voirie (parcelle n°AD 584 d'une superficie de 6a 62ca) du lotissement Marie Curie – Rue de Croixmare dans le domaine public à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE d'ACCEPTER** cette proposition et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DELIBERATION N°22

Date : 12 février 2026

**22 - Achat de parcelle - Rue de Croixmare - Fréville**  
*Annule et remplace*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AC 79, M. Bernard BLONDEL, souhaite vendre cette dernière à M. & Mme MILON exploitant actuellement cette parcelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'un emplacement réservé est inscrit au PLUI pour l'aménagement d'une piste cyclable et la construction d'une voirie.

Un accord a été trouvé avec l'exploitant et le propriétaire afin que cet emplacement soit cédé à la commune. Une convention a été rédigée pour officialiser les démarches.

Un nouveau bornage a été réalisé, la partie concernée est donc désormais la parcelle n°AC 219 d'une superficie de 20a 48ca située Rue de Croixmare.

Le prix de vente est fixé à 2€ du m<sup>2</sup>.

La commune prendra en charge les frais de bornage ainsi que les frais notariés liés à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE d'ACCEPTER** cette proposition et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DELIBERATION N°23

Date : 12 février 2026

**23 - SMEACC - Mise en place de la télérelève sur la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du SMEACC concernant la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de Saint Martin de l'If,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**AUTORISE** la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau par le SMEACC – Yvetot sur la commune de Saint Martin de l'If.

DELIBERATION N°24

Date : 12 février 2026

***24 – Règlement périscolaire - garderie***

Suite aux comportements des enfants, une mise à jour du règlement périscolaire est nécessaire.

Monsieur le Maire expose les modifications apportées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**ADOpte** le nouveau règlement périscolaire.

DELIBERATION N°25

Date : 12 février 2026

***25 – Demande de subvention – Fondation du Patrimoine – Restauration du calvaire de Fréville***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise LANFRY concernant la remise en état du Calvaire situé rue d'Yvetot à Fréville pour un montant de 14 200.00€ HT.

Afin de réduire le coût de ces travaux pour la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de la fondation du Patrimoine qui peut intervenir sur ce type de projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE**

- d'adopter le projet décrit ci-dessus,

- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés et notamment la Fondation du Patrimoine et le charge de tous les démarches administratives et financières relatives à ce projet.

DELIBERATION N°26

Date : 12 février 2026

**26 – Demande de subvention – Défibrillateur Fréville**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de se procurer un défibrillateur au sein de la commune nouvelle, sur le site de Fréville.

Il présente le devis de l'entreprise LIFEAZ d'un montant de 1250€ HT auxquels s'ajoutent les frais de suivi et de réapprovisionnement à savoir 240.00€ par an.

Il présente également le devis de l'entreprise PYRES d'un montant de 425€ HT pour la pose du boîtier contenant le défibrillateur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

**DÉCIDE**

- De valider les devis présentés pour un montant total de 1915€ HT.
- D'inscrire cette somme au budget primitif 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à précéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.
- De le charger de toutes les démarches administratives et financières liées à ce projet.

DELIBERATION N°27

Date : 12 février 2026

**27 – Demande de subvention – Église de Mont de l'If**

Depuis de nombreuses années, la commune travaille à la préservation et à la restauration de l'église de Mont de l'If datée du XIII<sup>ème</sup> siècle.

L'année dernière, lors de l'intervention prévue pour changer une pierre d'un rampant nord, la société LANFRY, a signalé des infiltrations d'eau causées par des joints de pierre défectueux et la nécessité de remplacement de deux pierres.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est urgent de prévoir la réfection des joints de l'Église et de ces deux pierres. Il présente le devis édité par la société LANFRY, spécialisée dans ce domaine, d'un montant de 17 902.86€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, M. SENARD Dominique, Mme DEBRAY Chantal donne pouvoir à M. CLECH Jean-Pierre, Mme PRIEUR Céline donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

## DÉCIDE

- D'engager un chantier de réfection des joints,
- De demander la mise en œuvre de ces travaux le plus rapidement possible,
- D'acter l'inscription au budget primitif des sommes correspondantes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés et le charge de tous les démarches administratives et financières relatives à ce projet.

## Informations et Questions diverses

---

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h32.

Secrétaire de séance,  
M. Olivier DOUVILLE



Le Maire,  
M. Sylvain GARAND

  
